



## Commune de Lignières

Place du Régent 1  
2523 Lignières

### Procès-verbal du Conseil général du 30 janvier 2020 Salle du Conseil général Séance ordinaire

#### Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2019.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Budget de l'exercice 2020. Rapport à l'appui.
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la pré-étude de la révision du plan d'aménagement local (PAL), l'établissement de l'inventaire des études qui devront être réalisées et la détermination des coûts de celles-ci. Rapport à l'appui.
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour le remplacement des compteurs du chauffage à distance (CAD) installés chez les abonnés. Rapport à l'appui.
8. Lettres et pétitions.
9. Motions et propositions.
10. Résolutions, interpellations et questions.
11. Communications du Conseil communal.

#### 1. **Ouverture de la séance, appel**

Le président du Conseil général, A. Amstutz, ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue à tous. Il donne la parole au vice-secrétaire du Conseil général pour l'appel.

Le vice-secrétaire du Conseil général, J. Ph. Léchet, procède à l'appel. 15 membres du Conseil général sont présents et 2 sont excusés. Les membres du Conseil communal sont tous présents. S. Bianchini, administrateur communal, C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal et Amélie Amstutz, apprentie, sont présents.

A. Amstutz rappelle que les questeurs sont C. Charpilloz et H.-C. Schmidt.

#### 2. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 19 décembre 2019**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

#### 3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Communications du président**

A. Amstutz n'a aucune communication.

5. **Budget de l'exercice 2020**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz indique que le budget 2020 présente un déficit de CHF 215'300.-, ce qui est plutôt un élément positif puisque les 4 précédents budgets étaient largement plus déficitaires. Cette amélioration est possible grâce à l'amélioration de différents revenus, à la révision de la clef de répartition de l'éorén, du nombre d'élèves en diminution, de l'augmentation de 4 points du coefficient fiscal, de la constitution d'un nouveau droit de superficie avec le TCS, de l'introduction d'un impôt foncier et celle d'une redevance pour l'usage du domaine public sur le réseau électrique. Il indique qu'en page 26 du budget, on constate que le plan financier établi pour le Canton montre une certaine stabilité pour les 3 années à venir, présentant un déficit entre CHF 100'000 et CHF 200'000.- par année, ce qui est acceptable avec une fortune communale à hauteur de 7 millions.

Les investissements du patrimoine administratif sont détaillés aux pages 28 et 29 du budget. Ils s'élèvent à CHF 740'000, soit un taux de 13.25% selon l'indicateur financier « proportion des investissements », ce qui représente un effort moyen pour une commune du Canton de Neuchâtel. Les investissements du patrimoine financier, en page 31, s'élèvent à CHF 100'000.-, dont CHF 50'000.- prévus pour l'aménagement de la zone artisanale du Grand Marais qui devra rapidement être viabilisée dès que le TCS déposera une demande de permis de construire. L'indicateur financier de la dette est supérieur à 15%, ce qui représente une charge élevée. Cependant, la dette relative au CAD s'élève à 7.5 millions sur un total de 11 millions de dettes de la commune. Il rappelle que la dette du CAD ne pénalise pas les comptes communaux, car elle appartient à un compte autoporteur.

A. Amstutz passe en revue les comptes de fonctionnement détaillés du budget 2020, chapitre par chapitre.

Il n'y a aucune question ni remarque par rapport aux comptes de fonctionnement détaillés du budget.

A. Amstutz donne lecture de l'arrêté relatif à l'adoption du budget de l'exercice 2020.

F. Wermeille, au nom de la commission financière, indique que le déficit budgété reste un déficit, mais qu'on est loin de ceux annoncés ces dernières années, dont celui de 2018 à plus de CHF 700'000.-. Les prévisions jusqu'à 2023 présentent un déficit entre CHF 100'000.- et CHF 170'000.-. La situation est donc nettement meilleure, mais relative. La vigilance reste de mise pour les prochaines années, car certains chiffres peuvent varier assez fortement d'une année à l'autre, comme par exemple le revenu des impôts des contribuables qui peuvent facilement varier de quelques dizaines de milliers de francs. La participation à l'aide sociale paraît stable pour les 3-4 prochaines années, mais on sait qu'un petit problème dans la conjoncture économique suffirait à faire repartir assez rapidement ces chiffres à la hausse.

La commission financière recommande d'adopter ce budget à l'unanimité.

Il n'y a aucune autre question ni remarque par rapport à ce budget.

**L'arrêté est adopté à l'unanimité.**

6. **Demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la pré-étude de la révision du plan d'aménagement local (PAL), l'établissement de l'inventaire des études qui devront être réalisées et la détermination des coûts de celles-ci**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz indique que la Confédération et le Canton exigent la mise à jour du PAL (Plan d'aménagement local), ce qui va coûter extrêmement cher à la commune. On ne peut malheureusement pas s'opposer, car ce sont des exigences auxquelles il faut répondre. Cependant, on peut essayer de se battre un peu face au canton et à la Confédération en rendant un travail suffisant, sans faire de zèle.

O. Moulin fait remarquer, en tant que membre de la commission consultative de la révision du PAL, qu'il a été constaté lors des premières séances que les possibilités d'évolution de Lignièrès sont très faibles, voire nulles. En l'état, aucune zone constructible n'est envisageable et les zones qui le sont actuellement ne seront pas étendues. Il reste cependant quelques libertés afin de réaménager certaines zones. Il doute que le PAL puisse donner une nouvelle dynamique au village. Dans ce contexte, il pense qu'il faut refuser de dépenser des sommes trop importantes, ce qui risque d'être le cas. Il se fait du souci pour la suite de ces révisions car le montant initialement prévu a déjà été doublé. En conséquence, il n'est pas d'accord d'accorder ce crédit complémentaire.

F. Wermeille, au nom de la commission financière, indique que le prix final n'est pas encore connu. La commission estime que le coût de cette révision va être élevé. Généralement, le Canton est critiqué pour tout ce qu'il impose aux communes. Toutefois, les règles qui définissent l'aménagement du territoire sont avant tout fédérales. D'ailleurs, ces dernières années, nous avons voté plus d'une fois sur le sujet. En conséquence, le Canton de Neuchâtel, tout comme les autres cantons, a l'obligation d'établir son plan directeur cantonal. Dans ce cas, la marge de manœuvre du Canton est finalement assez faible. Nous avons l'obligation de le faire dans les règles, même si aujourd'hui déjà, on peut soupçonner qu'il y aura des exigences excessives et inutiles.

La commission financière soutient cette demande de crédit par 6 voix pour et 1 contre.

F. Wermeille, à titre personnel, indique qu'un PAL est un projet pour une vingtaine d'années, sur le visage qu'on souhaiterait donner au village. Un PAL n'est pas un dossier statique, qui, une fois accepté est mis dans un tiroir pour 20 ans. Comme par exemple, est-on satisfait aujourd'hui du cheminement des écoliers qui passent essentiellement par les routes principales du village. Mme Skartsounis a ébranlé quelques certitudes, comme par exemple, qu'il n'y a pas de place du village. Il faut donc y réfléchir et trouver des alternatives et des projets, pas forcément à réaliser de suite. Pour résumer, ce sont des obligations mais aussi des opportunités à saisir et à aller chercher.

A. Amstutz donne lecture de l'arrêté.

**L'arrêté est adopté par 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention.**

7. **Demande de crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour le remplacement des compteurs du chauffage à distance (CAD) installés chez les abonnés**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

A. Amstutz fait remarquer que ces compteurs de chaleur devraient être étalonnés ou changés tous les 5 ans. La plupart des compteurs installés ont une dizaine d'années. On s'est battu pour les maintenir en fonction un peu plus longtemps que prévu. Cependant, si ceux-ci ne sont pas changés cette année, on prend le risque de ne plus obtenir de subventions pour 2020 et 2021, qui devraient encore rapporter environ CHF 80'000.- chaque année.

F. Wermeille, au nom de la commission financière, indique que ses membres n'ont pas de remarque particulière et qu'ils sont unanimes à soutenir cette demande de crédit.

A. Amstutz donne lecture du projet d'arrêté.

**L'arrêté est adopté à l'unanimité.**

8. **Lettres et pétitions**

Le président du Conseil général n'a reçu aucune lettre ni pétition.

9. **Motions et propositions**

Le président du Conseil général n'a reçu aucune motion ni proposition.

10. **Résolutions, interpellations et questions**

Il n'y a pas de question.

11. **Communications du Conseil communal**

A. Chiffelle indique qu'une des deux citernes de la Métairie de Perrin sera étanchéifiée.

J. Chiffelle indique que plusieurs postes du Parcours Vita sont défectueux. A la fin de cet hiver, elle se rendra sur place en compagnie d'un membre de la fondation et d'un spécialiste afin de constater les dégâts et d'évaluer les coûts pour une remise en état.

Concernant l'initiative populaire pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes neuchâteloises, un premier point sur le nombre de signatures récoltées sera établi à fin février. Elle encourage vivement les conseillers généraux à participer activement à la récolte de signatures et remercie d'avance.

J. Humbert-Droz indique que la nouvelle loi sur les routes cantonales a enfin été adoptée par le Grand Conseil la semaine dernière. Elle entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En conséquence, l'Etat de Neuchâtel nous remet gracieusement le tronçon qui va de la rue du Montilier jusqu'à la croisée de la route de la Neuveville, soit 983 mètres. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les charges relatives à son entretien seront intégralement à la charge de la commune. Le fonds des routes communales ayant été dissous, plus aucune subvention, lors de travaux de réfection, ne sera accordée. Un nouveau fonds de CHF 1'500'000.- a été créé. Une taxe sur les plaques de tous les véhicules à moteur sera prélevée et redistribuée chaque année, en fonction des kilomètres de routes, de l'altitude, etc. Un autre crédit de 6 millions a été voté par le Grand Conseil et sera destiné à la remise en état uniquement des différents tronçons cédés par l'Etat aux communes. En conséquence, si des travaux devaient être entrepris sur ce tronçon de route dans les prochaines années, nous percevrions une subvention.

Une coupe de bois a été réalisée dans le quartier des Ecrieux. Lors de celle-ci, beaucoup de dégâts dus à la sécheresse et au bostryche ont été constatés. En conséquence, la décision a été prise en urgence de réaliser une coupe de bois complémentaire, afin de limiter les dégâts et de valoriser le bois avant qu'il ne soit pourri. Cette partie très défrichée, située proche du parcours Vita, sera remise en état au printemps et certains arbres seront replantés.

F. Bonjour indique que la fontaine de la rue du Montilier sera rénovée cette année et que le restaurant de la Poste sera repris dès le 1<sup>er</sup> mars 2020 par une famille avec deux enfants.

